Luce Troadec, candidate de la NUPES dans la 21<sup>e</sup> circonscription du Nord.

> À M.Michel Chpilevsky, Sous-Préfet de l'arrondissement de Valenciennes.

Objet : Signalement d'une entorse au code électoral sur la 21e circonscription du Nord

Monsieur,

Par la présente je tiens à attirer votre attention sur la sérieuse entorse au code électoral dont se sont rendus coupables M. Laurent Degallaix, maire de Valenciennes, Mme Béatrice Descamps, députée de la 21 e circonscription, et son suppléant M. Salvatore Castiglione.

En effet le Maire de Valenciennes a organisé et présidé une cérémonie de citoyenneté à l'hôtel de ville le samedi 21/05/2022 (?), en compagnie de Mme Descamps, présente en tant que députée et candidate déclarée à sa réélection, et son suppléant M.Castiglione.

De surcroît cette cérémonie a eu lieu en présence des élu.e.s de la majorité au Conseil municipal, excluant de fait les élu.e.s de l'opposition. Elle a donné lieu le mardi suivant (24 mai) à une publication Facebook de Laurent Degallaix, agrémentée de 18 photos sur lesquelles figurent les trois élus cités ainsi que les élus de la majorité. Cette publication a été partagée une heure plus tard par la Ville de Valenciennes sur le même réseau social. (<a href="https://fr-fr.facebook.com/villedeValenciennes/">https://fr-fr.facebook.com/villedeValenciennes/</a>)

L'article R24 Section 6 du code électoral rappelle qu'une telle cérémonie "ne peut être organisée durant la campagne électorale d'un scrutin concernant tout ou partie du territoire de la commune". Certes la campagne "officielle" ne débute que le 24 mai (20 jours avant le 12 juin), mais la publication est bien incluse dans la période de la campagne officielle, le 24 mai précisément. Et dans le cas où la cérémonie a bien eu lieu le samedi 21 mai, le moment est particulièrement mal (ou bien) choisi...

L'équité de traitement qui doit prévaloir entre tous les candidats sur la circonscription est manifestement rompu, de manière d'autant plus grave qu'elle implique de jeunes citoyens tout juste majeurs et devant faire pour la première fois l'expérience du vote.

De ce fait je vous informe de mon intention de porter un recours auprès du tribunal administratif de Lille.

Luce Troadec.